

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_053**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par la SAS DECREMPS A ET FILS en date du 25 mars 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de réseaux et d'aménagement de voirie,
Rue du Collège.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation sera interdite sur une portion de la Rue du Collège et une déviation sera mise en place par l'Avenue du Crozet et la Rue du Collège du **Lundi 7 Avril 2025 au Mercredi 21 Mai 2025**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,

A Scionzier, le 25/03/2025

Le Maire,
Sandrine PERIN

